



## **BILAN DE COMPETENCES – PROGRAMME**

**PUBLIC CONCERNE** : Tout public

**PRE -REQUIS** : Aucun

### **PROGRAMME** :

24 heures dont 14 heures d'entretien et face à face **en visio-conférence (ou en intra sur demande)**

Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation » (art.L.900-2 du code du travail).

Le bilan de compétences se déroule en trois phases (art. R.990-1 du code du travail) :

- A) Une phase préliminaire qui a pour objet :
- De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
  - De définir et d'analyser la nature de ses besoins ;
  - De l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.
  - De définir les objectifs du bénéficiaire. – D'établir un calendrier de rendez-vous.
- B) Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :
- D'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ;
  - D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ;
  - De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle au travers d'une recherche ciblée sur les projets
  - Mise en évidence des éléments constitutifs du projet et de ses conditions de réussite. –
  - De construire un plan d'actions et d'identifier un échéancier. –
  - D'élaborer un argumentaire et une feuille de route.



C) Une phase de conclusion qui par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.
  
- A la fin du bilan, le bénéficiaire, grâce aux documents de travail (fiches et supports), se créer un portefeuille de compétences. Tous les résultats des outils et indicateurs, sont interprétés et explicités en toute confidentialité. - Le projet professionnel est détaillé dans son ensemble, tant au niveau des modalités d'obtention du diplôme, par une VAP 85, une VAE ou une entrée en formation, ses pré-requis, son financement, le lieu, la durée, le prix et dans tous les cas, toutes informations nécessaires à la réalisation du projet professionnel. - les préparations aux concours, leurs niveaux d'entrée, les dates d'examens et formations.
- Cette phase de conclusion se termine par la présentation, au bénéficiaire, du document de synthèse prévu par l'article L.900-4-1.

### **MOYENS PEDAGOGIQUES :**

- Relecture de parcours : Grille Expérientielle, autobiographie raisonnée,
- Inventaire des compétences
- Exercices sur les valeurs professionnelles, repérage et analyse des ressources et contraintes professionnelles
- Tableau des expériences professionnelles (analyse sur les postes occupés par tâches, réalisations...)
- Tests de personnalité (Profil Pro 2, plateforme Central Test)
- Enquête métier (documentation et mise en relation avec des personnes ressources)
- Élaboration du plan d'action (rétroplanning, méthodologie de projet, etc.)
- Document de synthèse finale. Entretien de suivi à 6 mois.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation  
Bilans de compétences